

Le Pass'Sport : le sport pour tous !

Le *Pass'Sport* est reconduit pour la saison sportive 2022-2023. Profitez d'une aide de 50€ pour vous inscrire dans un club sportif à la rentrée !

Ce sont plus d'un million de jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif l'année dernière.



Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de 50 € par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2022-2023.

Qui peut en bénéficier ?

Le dispositif est ouvert pour la saison 2022-2023 aux personnes remplissant l'une des conditions suivantes :

- Pour les enfants de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Ou avoir entre 6 et 19 ans et percevoir l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Ou avoir entre 16 et 30 ans et percevoir l'allocation adulte handicapé (AAH) ;
- Ou encore être un étudiant âgé jusqu'à 28 ans révolus et bénéficiaire, au plus tard le 15 octobre 2022 d'une :
- bourse sur critères sociaux (BSC) de l'enseignement supérieur ou d'une aide annuelle accordée par les centres régionaux aux œuvres universitaires et scolaires ;
- aide annuelle sous conditions de ressources dans le cadre des formations sanitaires et sociales.

Où l'utiliser ?

Le *Pass'Sport* peut être utilisé :

- dans les associations sportives affiliées aux fédérations agréées
- dans les quartiers prioritaires de la ville ou sur un territoire labellisé "Cités éducatives"
- auprès de toutes les associations sportives agréées quelles soient affiliées ou non à une fédération sportive.

Liens utiles

[Le dispositif Pass'Sport](#)